Nº 92-160-G au catalogue
ISBN 978-0-660-99081-1

Fichiers des limites, guide de référence, année de recensement 2026, première édition



Date de diffusion : le 18 novembre 2026

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Quoi de neuf? ... **4**

1 À propos de ce guide ... **5**

2 Aperçu ... **6**

3 À propos du produit ... **7**

Objet du produit ... 7
Définitions et concepts ... 7
Contenu ... 7
Méthodologie générale ... 7
Restrictions ... 8
Comparaison avec d'autres produits ou versions ... 8
Utilisation avec d'autres produits ... 9
Date de référence ... 9

4 Spécifications techniques ... **10**

Clichés d'enregistrement et descriptions des données ... 10
Valeurs du domaine des attributs ... 25
Formats des logiciels ... 25
Extension des fichiers et renseignements sur les caractères accentués ... 26
Métadonnées ... 26
Représentation géographique ... 26
Règle d'attribution des noms de fichiers ... 27

5 Qualité des donnée ... **29**

Historique ... 29
Précision de localisation ... 29
Précision des attributs ... 29
Cohérence logique ... 30
Uniformité avec d'autres produits ... 30
Intégralité ... 30

Annexe ... **30**

Fichiers des limites, guide de référence, année de recensement 2026, première édition

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs des *Fichiers des limites du Recensement de 2026*. Il leur fournit une vue d'ensemble des fichiers, de la méthodologie générale utilisée pour leur création ainsi que des renseignements techniques importants.

Quoi de neuf?

- Les fichiers des limites cartographiques du Recensement de 2026 sont maintenant disponibles en version détaillée et généralisée.
- Il est maintenant possible d'accéder aux *Fichiers des limites du Recensement de 2026* dans le format GeoPackage (.gpkg).
- Afin d'assurer une plus grande cohérence entre les produits et les concepts, le nom de certains attributs a été modifié.
- Certaines limites des subdivisions de recensement (SDR) ont été ajustées au Quartier-Section-Canton-Rang-Méridien dans les provinces à l'ouest de l'Ontario.
- La limite entre les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut a été ajustée.
- Les régions géographiques qui chevauchent une frontière provinciale sont désormais diffusées en deux fichiers distincts : les régions géographiques entières et les parties provinciales, regroupées en un seul fichier compressé dont le nom suit la règle d'attribution des noms de fichiers des régions géographiques entières. Cela s'applique aux régions métropolitaines de recensement (RMR) et aux agglomérations de recensement (AR), ainsi qu'aux centres de population (CTRPOP).

1 À propos de ce guide

Ce guide de référence ne contient pas de renseignements détaillés concernant les progiciels particuliers qui peuvent être utilisés avec les *Fichiers des limites du Recensement de 2026*. Les utilisateurs sont priés de communiquer directement avec les fournisseurs de logiciel pour obtenir des renseignements.

Ce produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, y compris, sans s'y limiter, une garantie de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Statistique Canada ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages directs, particuliers, indirects, consécutif ou de tout autre nature, qu'elle qu'en soit la cause.

2 Aperçu

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* illustrent les limites des régions géographiques établies aux fins de la diffusion des données du recensement, voir la Figure 1.1, « Hiérarchie des régions géographiques pour la diffusion, Recensement de 2026 », du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Ils contiennent des renseignements tels que l'identificateur unique (IDU), le nom et le genre le cas échéant, ainsi que la superficie et l'identificateur unique de la province ou du territoire (PRIDU). Chaque fichier des limites peut être relié à toutes les régions géographiques de niveau supérieur à l'aide de son Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) et du *Fichier de relations des géographies de diffusion 2026*. Voir le *Fichier de relations des géographies de diffusion*.

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* sont disponibles dans deux types de fichiers : numérique et cartographique. Les fichiers numériques des limites représentent la totalité des régions géographiques, y compris la zone des eaux côtières. Les fichiers des limites cartographiques représentent les régions géographiques en se servant seulement de la masse terrestre principale du Canada et de ses îles côtières. Voir Figure 1.4, « Exemple d'un fichier des limites cartographiques et d'un fichier numérique des limites (provinces et territoires) » du Dictionnaire, Recensement de la population, 2026. Un nouvel ensemble de fichiers des limites cartographiques généralisées est également disponible ; il permet une cartographie et une analyse efficaces à différentes échelles, tout en conservant la forme et les relations spatiales des régions géographiques.

Les fichiers numériques des limites et les fichiers des limites cartographiques (détaillées et généralisées)sont disponibles pour télécharchement ou visionement en projection conique conforme de Lambert (Système géodésique nord-américain de 1983 [NAD83]).

3 À propos du produit

Objet du produit

L'objectif des *Fichiers des limites du Recensement de 2026* est d'offrir un cadre servant à la cartographie et à l'analyse spatiale, et d'appuyer les applications de Système d'information géographique (SIG) utilisées pour effectuer des études de l'utilisation du sol, des études démographiques, des recherches sociales et économiques ou encore des études de marché. Les IDUGD établissent un lien entre les données statistiques et les régions géographiques illustrées dans les fichiers des limites. Les fichiers des limites permettent également de créer de nouvelles régions géographiques en regroupant des régions géographiques existantes.

Sur le plan de la précision de la localisation, les fichiers des limites sont compatibles avec le *Fichier du réseau routier 2026*, lequel peut offrir des renseignements géographiques supplémentaires pour les applications de cartographie.

Définitions et concepts

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement dans le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Contenu

Chaque fichier des limites comprend l'IDU, l'IDUGD, le nom et le genre le cas échéant, ainsi que la superficie du niveau géographique que le fichier représente. Il contient aussi le PRIDU. Ils sont disponibles pour les régions géographiques suivantes :

- Province et territoire
- Division de recensement (DR)
- Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2023) (CEF)
- Subdivision de recensement (SDR)
- Localité désignée (LD) (**disponible le 10 février 2027**)
- Région économique (RE)
- Région agricole de recensement (RAR)
- Subdivision de recensement unifiée (SRU)
- Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) (**disponible le 10 février 2027**)
- Secteur de recensement (SR) (**disponible le 10 février 2027**)
- Centre de population (CTRPOP) (**disponible le 10 février 2027**)
- Aire de diffusion (AD)
- Ilot de diffusion (ID)
- Aire de diffusion agrégée (ADA)

Méthodologie générale

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une initiative commune de Statistique Canada et d'Élections Canada pour élaborer et maintenir une base de données spatiale qui répond aux besoins des deux organismes. Le but principal de la BNDG est l'amélioration continue de la qualité et de l'exactitude de la couverture spatiale au moyen de la mise à jour de données provinciales, territoriales et locales. Les fichiers d'origine utilisés pour la création des *Fichiers des limites du Recensement de 2026* se trouvent dans l'Infrastructure des données spatiales (IDS) de Statistique Canada, qui a été dérivée directement des données entreposées dans la BNDG.

Création des *Fichiers des limites du Recensement de 2026*

Pour la création des fichiers des limites, les informations spatiales et d'attributs ont été extraites de l'IDS en utilisant le niveau géographique le plus bas, aussi appelé l'îlot de base. Les informations spatiales et d'attributs des composantes hydrographiques ont également été extraites. Les fichiers d'origine ont été copiés dans une File Geodatabase pour faciliter le géo-traitement (p. ex., les opérations d'appariement, de transformations et de vérification). La manipulation des données des couches du produit comprenait le maintien de la hiérarchie géographique et des attributs associés à chaque niveau géographique.

Numérique

Toutes les géographies de niveau supérieur ont été créées à partir de la couche d'îlots de base extraite.

Cartographique

La couche d'îlots de base extraite a été intersectée avec la couche hydrographique, et la couche d'îlots de base **détaillés** a été créée en sélectionnant les polygones terrestres de la couche résultant de l'intersection.

Les polygones de la couche résultant de l'intersection ont été catégorisés selon leur contexte géographique, leur population et leur taille. Les limites de ces polygones ont ensuite été converties en lignes, puis classées en fonction de leur coïncidence avec une limite administrative ainsi que de leur emplacement par rapport aux éléments hydrographiques (îles, côtes, intérieurs ou dans l'eau). Un sous-ensemble de lignes a été simplifié ou supprimé en fonction de leurs valeurs de catégorisation. Les lignes restantes ont ensuite été reconverties en polygones, et les polygones terrestres ont été sélectionnés afin de créer la couche d'îlots de base **généralisés**.

Comme pour la création des fichiers des limites numériques, toutes les géographies de niveau supérieur ont ensuite été créées à partir des couches d'îlots de base **détaillés** et **généralisés**.

Post-traitement

Le contenu spatial et les attributs de tous les fichiers ont été vérifiés. Ceux-si ont ensuite été traduits en français et en anglais, puis nommés correctement selon la règle d'attribution des noms de fichiers. Le traitement final des données a consisté à convertir les classes de traits de l'ensemble de données relatives aux traits du format File Geodatabase, en utilisant le logiciel FME® (Safe Software), en formats de fichiers, pris en charge par le logiciel SIG suivant : Shapefile (.shp), en langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et GeoPackage (.gpkg).

Le service Esri® REST et le service de cartographie Web (WMS) ont été créés et publiés à l'aide d'ArcGIS® Enterprise.

Les fichiers Shapefile, en langage de balisage géographique (Geography Markup Language [gml]), File Geodatabase et GeoPackage ont été compressés (extension de fichier .zip) et peuvent être téléchargés à partir du site Web de Statistique Canada.

Restrictions

Les données d'entrées qui ont servies à créer les fichiers ont été obtenues initialement de plusieurs sources comprenant des échelles très différentes. Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* ne seront pas exacts s'ils sont représentés à une échelle plus grande que celle du matériel source utilisé pour les créer. Les cartes créées à partir des fichiers des limites ne devraient pas servir à déterminer l'emplacement précis des limites.

La précision de localisation de ce fichier ne soutient pas les applications cadastrales, juridiques, d'arpentage, de numérisation ou de génie.

Comparaison avec d'autres produits ou versions

Chaque *Fichier des limites du Recensement de 2026* est compatible avec les autres produits des *Fichiers des limites du Recensement de 2026* et le *Fichier du réseau routier 2026*. Les fichiers des limites sont tirés des mêmes fichiers d'origine et les attributs compris dans chacun des fichiers des limites sont compatibles.

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* sont similaires, mais pas nécessairement conformes, aux produits des fichiers des limites diffusés avant le Recensement de 2026.

On peut joindre les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* à d'autres produits de données du Recensement de 2026, au moyen de l'IDU et l'IDUGD pour chaque région géographique. Le *Fichier de relations des géographies de diffusion 2026* permet également de relier les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* à des niveaux géographiques supérieurs grâce à leurs IDUGD.

Utilisation avec d'autres produits

Lorsqu'ils envisagent utiliser les *Fichiers des limites du Recensement de 2026*, les utilisateurs devraient être conscients de la compatibilité de ce fichier avec d'autres fichiers semblables provenant d'autres sources. Ils peuvent ne pas être cohérents avec les fichiers de Statistique Canada.

Date de référence

La date de référence géographique est la date déterminée par Statistique Canada pour finaliser le cadre géographique pour lequel les données du recensement sont recueillies, totalisées et publiées. La date de référence géographique pour les limites des régions géographiques contenues dans les fichiers numériques des limites et les fichiers des limites cartographiques est le 1er janvier 2026.

4 Spécifications techniques

Clichés d'enregistrement et descriptions des données

Les tableaux suivants identifient et décrivent brièvement les attributs sélectionnés composant le contenu des *Fichiers des limites du Recensement 2026.*

Province et territoire

Tableau 4.1
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des provinces et territoires

Nom d'attribut	Type de données	Description
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
PRNOM	Caractère (100)	Nom de la province ou du territoire.
PRANOM	Caractère (100)	Nom de la province ou du territoire, en anglais.
PRFNOM	Caractère (100)	Nom de la province ou du territoire, en français.
PRAABREV	Caractère (10)	Abréviation anglaise du nom de la province ou du territoire.
PRFABREV	Caractère (10)	Abréviation française du nom de la province ou du territoire.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026.*

Voir la définition « Province et territoire » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les provinces et territoires.

Division de recensement

Tableau 4.2
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des divisions de recensement

Nom d'attribut	Type de données	Description
DRIDU	Caractère (4)	Désigne particulièrement une division de recensement (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
DRNOM	Caractère (100)	Nom de la division de recensement.
DRANOM	Caractère (100)	Nom anglais de la division de recensement.
DRFNOM	Caractère (100)	Nom français de la division de recensement.
DRGENRE	Caractère (3)	Genre de division de recensement.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026.*

Voir la définition « Division de recensement (DR) » et le Tableau 1.4, « Genre de divisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2026 » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les divisions de recensement.

Circonscription électorale fédérale

Tableau 4.3
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des circonscriptions électorales fédérales

Nom d'attribut	Type de données	Description
CEFIDU	Caractère (5)	Désigne particulièrement une circonscription électorale fédérale (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 3 chiffres de la circonscription électorale fédérale).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
CEFNOM	Caractère (200)	Nom de la circonscription électorale fédérale.
CÉFANOM	Caractère (100)	Nom de la circonscription électorale fédérale en anglais.
CEFFNOM	Caractère (100)	Nom de la circonscription électorale fédérale en français.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Circonscription électorale fédérale (CEF) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les circonscriptions électorales fédérales.

Subdivision de recensement

Tableau 4.4
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des subdivisions de recensement

Nom d'attribut	Type de données	Description
SDRIDU	Caractère (7)	Désigne particulièrement une subdivision de recensement (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
SDRNOM	Caractère (100)	Nom de la subdivision de recensement.
SDRANOM	Caractère (100)	Nom anglais de la subdivision de recensement.
SDRFNOM	Caractère (100)	Nom français de la subdivision de recensement.
SDRGENRE	Caractère (3)	Les subdivisions de recensement sont classées en fonction de l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales/territoriales ou fédérales.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Subdivision de recensement (SDR) » et le Tableau 1.5, « Genre de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2026 », du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les subdivisions de recensement.

Localité désignée (disponible le 10 février 2027)

Tableau 4.5
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des localités désignées

Nom d'attribut	Type de données	Description
LDIDU	Caractère (6)	Désigne particulièrement la localité désignée (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 4 chiffres de la localité désignée).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
LDNOM	Caractère (100)	Nom de la localité désignée.
LDANOM	Caractère (100)	Nom anglais de la localité désignée.
LDFNOM	Caractère (100)	Nom français de la localité désignée.
LDGENRE	Caractère (3)	Genre de localité désignée.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Localité désignée (LD) » et le Tableau 1.6, « Genre de localité désignée selon la province et le territoire, Recensement de 2026 » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les localités désignées.

Région économique

Tableau 4.6
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des régions économiques

Nom d'attribut	Type de données	Description
REIDU	Caractère (4)	Désigne particulièrement une région économique (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la région économique).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
RENOM	Caractère (100)	Nom de la région économique.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Région économique (RE) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les régions économiques.

Région agricole du recensement

Tableau 4.7
Cliché d'enregistrement - Fichiers des régions agricoles de recensement

Nom d'attribut	Type de données	Description
RARIDU	Caractère (4)	Identificateur unique d'une région agricole de recensement (composé du code de province/territoire à 2 caractères et du code de région agricole de recensement à 2 caractères).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
RARNOM	Caractère (100)	Nom officiel de la région agricole de recensement.
RARANOM	Caractère (50)	Nom officiel de la région agricole de recensement, en anglais.
RARFNOM	Caractère (50)	Nom officiel de la région agricole de recensement, en français.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Région agricole du recensement (RAR) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les régions agricoles de recensement.

Subdivision de recensement unifiée

Tableau 4.8
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des subdivisions de recensement unifiées

Nom d'attribut	Type de données	Description
SRUIDU	Caractère (7)	Désigne particulièrement une subdivision de recensement (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 3 chiffres de la subdivision de recensement unifiée).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
SRUNOM	Caractère (100)	Nom de la subdivision de recensement unifiée.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Subdivision de recensement unifiée (SRU) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les subdivisons de recensement unifiées.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement (disponible le 10 février 2027)

Les RMR et les AR qui chevauchent une frontière provinciale sont diffusées dans deux fichiers, soit les régions géographiques entières et les parties provinciales.

Tableau 4.9-a
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Nom d'attribut	Type de données	Description
RMRIDU	Caractère (3)	Désigne particulièrement une région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement.
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
RMRNOM	Caractère (100)	Nom de la région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement.
RMRANOM	Caractère (100)	Nom anglais de la région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement.
RMRFNOM	Caractère (100)	Nom français de la région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement.
RMRGENRE	Caractère (1)	Champ à un caractère déterminant si l'unité est une région métropolitaine de recensement, une agglomération de recensement subdivisée en secteurs de recensement ou une agglomération de recensement non subdivisée en secteurs de recensement.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.
XPRIDU	Caractère (2)	Indique les régions métropolitaines de recensement ou les agglomérations de recensement qui s'étendent au-delà d'une frontière provinciale.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Tableau 4.9-b
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des parties de régions métropolitaines de recensement et des parties des agglomérations de recensement

Nom d'attribut	Type de données	Description
RMRIDU	Caractère (3)	Désigne particulièrement une région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement.
RMRPIDU	Caractère (5)	Désigne particulièrement la partie provinciale/territoriale d'une région métropolitaine de recensement/ agglomération de recensement (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code d'identification unique à 3 chiffres de la région métropolitaine de recensement/ l'agglomération de recensement).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
RMRNOM	Caractère (100)	Nom de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement.
RMRANOM	Caractère (100)	Nom anglais de la région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement.
RMRFNOM	Caractère (100)	Nom français de la région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement.
RMRPNOM	Caractère (100)	Nom de la partie de région métropolitaine de recensement ou de la partie d'agglomération de recensement.
RMRGENRE	Character (1)	Champ à un caractère déterminant si l'unité est une région métropolitaine de recensement, une agglomération de recensement subdivisée en secteurs de recensement ou une agglomération de recensement non subdivisée en secteurs de recensement.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) » et le Tableau 1.10 « Genre de région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2026 » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

Secteur de recensement (disponible le 10 février 2027)

Tableau 4.10
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des secteurs de recensement

Nom d'attribut	Type de données	Description
SRIDU	Caractère (10)	Désigne particulièrement un secteur de recensement dans une région métropolitaine de recensement/ agglomération de recensement (composé du code d'identification unique à 3 chiffres de la région métropolitaine de recensement/l'agglomération de recensement, suivi du nom du secteur de recensement à 7,2 caractères).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
SRNOM	Caractère (7)	Chaque secteur de recensement se voit attribuer un « nom » numérique à 7,2 caractères (incluant les zéros d'attaque, le point décimal et les zéros à droite).
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.

Voir la définition « Secteur de recensement (SR) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les secteurs de recensement.

Centre de population (disponible le 10 février 2027)

Tableau 4.11-a
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des centres de population

Nom d'attribut	Type de données	Description
CPIDU	Caractère (4)	Désigne particulièrement un centre de population.
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
CPNOM	Caractère (100)	Nom du centre de population.
CPANOM	Caractère (100)	Nom anglais du centre de population.
CPFNOM	Caractère (100)	Nom français du centre de population.
CPGENRE	Caractère (1)	Genre du centre de population.
CPCLASSE	Caractère (1)	Permet la distinction entre les petits centres de population, les moyens centres de population et les grands centres de population urbains.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRUID	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.
XPRIDU	Caractère (2)	Indique les centres de population qui s'étendent au-delà d'une frontière provinciale.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.
Note : L'abréviation officielle du centre de population est CTRPOP. Toutefois, en raison des limites de longueur des noms d'attributs pour certaines applications SIG, on utilise CP pour représenter le centre de population.

Tableau 4.11-b
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des parties de centres de population

Nom d'attribut	Type de données	Description
CPIDU	Caractère (4)	Désigne particulièrement un centre de population.
CPPIDU	Caractère (6)	Désigne particulièrement la partie provinciale ou territoriale d'un centre de population (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code d'identification unique à 4 chiffres du centre de population).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion1.
CPNOM	Caractère (100)	Nom du centre de population.
CPANOM	Caractère (100)	Nom anglais du centre de population.
CPFNOM	Caractère (100)	Nom français du centre de population.
CPPNOM	Caractère (100)	Nom de la partie du centre de population.
CPGENRE	Caractère (1)	Genre du centre de population.
CPCLASSE	Caractère (1)	Permet la distinction entre les petits centres de population, les moyens centres de population et les grands centres de population urbains.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRUID	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026*.
Note : L'abréviation officielle du centre de population est CTRPOP. Toutefois, en raison des limites de longueur des noms d'attributs pour certaines applications SIG, on utilise CP pour représenter le centre de population.

Voir la définition « Centre de population (CTRPOP) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les centres de population.

Aire de diffusion

Tableau 4.12
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des aires de diffusion

Nom d'attribut	Type de données	Description
ADIDU	Caractère (8)	Désigne particulièrement une aire de diffusion (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026.*

Le fichier numérique des limites renferme les limites de chacune des 59 607 AD qui, ensemble, couvrent l'ensemble du Canada. Le fichier des limites cartographiques détaillées renferme les limites de 59 606 AD. L'AD 24690104 au Québec tombe entièrement dans l'eau côtière et ne figure pas dans le fichier des limites cartographiques détaillées. Le fichier des limites cartographiques généralisées renferme les limites de 59 604 AD. L'AD 35510090 en Ontario et 59153594 en Colombie-Britannique ne rencontrent pas les critères de simplification et ne figurent pas dans le fichier des limites généralisées.

Voir la définition « Aire de diffusion (AD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les aires de diffusion.

Îlot de diffusion

Tableau 4.13
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des îlots de diffusion

Nom d'attribut	Type de données	Description
IDIDU	Caractère (10)	Désigne particulièrement un îlot de diffusion (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement, du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion et du code à 3 chiffres de l'îlot de diffusion).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
IDPRLAMX	Nombre (17,8)	Coordonnée X de Lambert du point représentatif de l'îlot de diffusion, en mètres.
IDPRLAMY	Nombre (17,8)	Coordonnée Y de Lambert du point représentatif de l'îlot de diffusion, en mètres.
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026.*

Voir la définition « Îlot de diffusion (ID) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les îlots de diffusion.

La liste ci-après comprend les 256 ID qui ne sont pas inclus dans le fichier des limites cartographiques détaillées. Ces ID sont situés entièrement dans les masses d'eaux côtières et, par conséquent, ils ont été supprimés au moment de la production du fichier des limites cartographiques. La liste inclut également les 38 ID supplémentaires qui ne figurent pas dans le fichier des limites cartographiques généralisées puisqu'ils ne répondaient pas aux critères de simplification.

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
Terre-Neuve-et-Labrador	
10010503033	10010503033
10010503034	10010503034
10010504070	10010504070
10010520040	10010520040
10010535028	10010535028
10010556009	10010556009
10010556032	10010556032
10020079053	10020079053
10020117005	10020117005
10040108013	10040108013
10040113052	10040113052
10040113065	10040113065
10070483004	10070483004
10070487003	10070487003
10070516024	10070516024
10070516026	10070516026
10070516027	10070516027
10070516028	10070516028
10070519018	10070519018
10070523069	10070523069
10070549011	10070549011
10070550003	10070550003
10070550004	10070550004
10090089043	10090089043
10090089045	10090089045
10100108017	10100108017
10110001005	10110001005
10110001006	10110001006
	10010504071
	10010682009
	10010682010
	10040113063
	10070501066
	10070516029
	10070551013
	10070563015
	10080166011
	10090089044

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
Île-du-Prince-Édouard	
11030289038	11030289038
11030303007	11030303007
Nouvelle-Écosse	
12070163026	12070163026
12090838005	12090838005
12090846021	12090846021
12090846022	12090846022
12090846023	12090846023
12090846024	12090846024
12090846025	12090846025
12090846026	12090846026
12090846027	12090846027
12090846028	12090846028
12090902005	12090902005
12090915023	12090915023
12090915024	12090915024
12090980004	12090980004
12090981006	12090981006
12091023001	12091023001
12120110001	12120110001
12120122009	12120122009
12170353005	12170353005
12170355009	12170355009
12170357004	12170357004
12170358009	12170358009
12170364019	12170364019
12170378014	12170378014
12170389013	12170389013
12170390013	12170390013
12170395006	12170395006
12170396012	12170396012
12170397005	12170397005
12170398001	12170398001
12170399002	12170399002
12170400004	12170400004
12170403016	12170403016
12170404019	12170404019

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
12170405014	12170405014
12170406019	12170406019
12170415010	12170415010
12170417023	12170417023
12170420005	12170420005
12170425009	12170425009
12170426003	12170426003
12170429029	12170429029
12170432005	12170432005
12170440003	12170440003
12170449013	12170449013
12170451012	12170451012
12170460022	12170460022
12170461013	12170461013
12170480001	12170480001
12170485014	12170485014
12170486003	12170486003
12170491007	12170491007
12170497009	12170497009
12170517013	12170517013
12170522009	12170522009
12170531004	12170531004
Nouveau-Brunswick	
13220198001	13220198001
13220203005	13220203005
13230322001	13230322001
13230322013	13230322013
13240347005	13240347005
13260139006	13260139006
13260139007	13260139007
13270040011	13270040011
13270133017	13270133017
13270235027	13270235027
13270312016	13270312016
13290055016	13290055016
13290103016	13290103016
13290238007	13290238007
13300063005	13300063005

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
13300072004	13300072004
13300072005	13300072005
13300072006	13300072006
13300169002	13300169002
13300174009	13300174009
13300176027	13300176027
13300176028	13300176028
13300177013	13300177013
13300177014	13300177014
13300180019	13300180019
13300180020	13300180020
Québec	
24020064006	24020064006
24020064012	24020064012
24180040016	24180040016
24180046016	24180046016
24180055028	24180055028
24180055030	24180055030
24180063014	24180063014
24180072018	24180072018
24230066001	24230066001
24250187026	24250187026
24250187027	24250187027
24250296011	24250296011
24250300015	24250300015
24250300017	24250300017
24250300018	24250300018
24250300019	24250300019
24250300021	24250300021
24340089017	24340089017
24340089019	24340089019
24340089021	24340089021
24340089023	24340089023
24370299011	24370299011
24370308017	24370308017
24380045028	24380045028
24520099015	24520099015
24520100018	24520100018

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
24530073008	24530073008
24530108023	24530108023
24530124037	24530124037
24530126014	24530126014
24530126016	24530126016
24530126018	24530126018
24530126020	24530126020
24580552021	24580552021
24590220007	24590220007
24590221006	24590221006
24590221008	24590221008
24590221010	24590221010
24590221012	24590221012
24590222010	24590222010
24590222011	24590222011
24663520002	24663520002
24670307016	24670307016
24690104001	24690104001
24700067028	24700067028
24700088041	24700088041
24700151018	24700151018
24710145036	24710145036
24710189012	24710189012
24710191014	24710191014
24710191015	24710191015
24710191017	24710191017
24710191019	24710191019
24710191021	24710191021
24710194018	24710194018
24710242019	24710242019
24710244022	24710244022
24970125025	24970125025
	24590220009
	24590220010
	24670307011
	24670307013
	24670307020
	24700092033

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
	24710146022
	24710154016
	24710194016
Ontario	
35010235010	35010235010
35120346018	35120346018
35120346019	35120346019
35120371016	35120371016
35120371019	35120371019
35205097001	35205097001
35205099018	35205099018
35370813015	35370813015
35380295018	35380295018
35410146019	35410146019
35420230022	35420230022
35420255011	35420255011
35430603026	35430603026
35430869046	35430869046
35490236010	35490236010
35510090001	35510090001
35570420035	35570420035
35580485003	35580485003
35580499043	35580499043
35600296010	35600296010
35600408044	35600408044
	35070235023
	35120392024
	35430612025
	35430869042
	35430869044
	35510090002
	35600286008
Colombie-Britannique	
59150871005	59150871005
59150871007	59150871007
59150871008	59150871008
59150884004	59150884004
59153569009	59153569009

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
59153569033	59153569033
59153569035	59153569035
59153569036	59153569036
59153586046	59153586046
59153586047	59153586047
59153602084	59153602084
59153663024	59153663024
59153663026	59153663026
59153663029	59153663029
59153663032	59153663032
59153689035	59153689035
59153692005	59153692005
59153692006	59153692006
59154140006	59154140006
59154141005	59154141005
59154142006	59154142006
59170331005	59170331005
59170648027	59170648027
59170648032	59170648032
59170654007	59170654007
59170654009	59170654009
59170654011	59170654011
59190305008	59190305008
59190316002	59190316002
59210260004	59210260004
59210274010	59210274010
59210274012	59210274012
59210303008	59210303008
59230157022	59230157022
59240215009	59240215009
59260295042	59260295042
59260424007	59260424007
59260432012	59260432012
59290116030	59290116030
59290116031	59290116031
59290165002	59290165002
59290204013	59290204013
59310260039	59310260039

Tableau 4.14
Îlots de diffusion qui ne sont pas inclus dans les « Fichiers des limites cartographiques des îlots de diffusion » du Recensement de 2026 - IDIDU

Fichier des limites cartographiques détaillées	Fichier des limites cartographiques généralisées
59310260040	59310260040
59310260041	59310260041
59310260042	59310260042
59310281001	59310281001
59310281002	59310281002
59310282001	59310282001
59310282004	59310282004
59310282005	59310282005
59310283012	59310283012
59310284001	59310284001
59310284002	59310284002
59310284003	59310284003
59310284006	59310284006
59470103004	59470103004
	59153594001
	59153663031
	59153665015
	59170033018
	59170649001
	59190199005
	59270077009
	59290151001
Territoires du Nord-Ouest	
61010057001	61010057001
Nunavut	
62040062039	62040062039
62050013015	62050013015
62050013022	62050013022
62050013023	62050013023
62050013024	62050013024
62050013025	62050013025
62050013026	62050013026
	62050013005
	62050013010
	62050013012
	62050013017

Aire de diffusion agrégée

Tableau 4.15
Cliché d'enregistrement - Fichiers des limites des aires de diffusion agrégées

Nom d'attribut	Type de données	Description
ADAIDU	Caractère (8)	Désigne de façon unique une aire de diffusion agrégée (code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion agrégée).
IDUGD	Caractère (21)	Identificateur unique des géographies de diffusion[1].
SUPTERRE	Nombre (12,4)	Superficie des terres du région géographique, en kilomètres carré (km^2).
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.

1. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la définition « Identificateur unique des géographies de diffusion (IDUGD) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026.*

Voir la définition « Aire de diffusion agrégée (ADA) » du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2026* pour obtenir de plus amples renseignements sur les aires de diffusion agrégées.

Valeurs du domaine des attributs

Genre de division de recensement (DRGENRE)

Voir le tableau « Genre de division de recensement (DRGENRE), Recensement de 2026 » pour obtenir de plus amples renseignements sur les genres de division de recensement.

Genre de subdivision de recensement (SDRGENRE)

Les subdivisions de recensement sont classées en fonction de l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales, territoriales, fédérales.

Voir le tableau « Genre de subdivision de recensement (SDRGENRE), Recensement de 2026 » pour obtenir de plus amples renseignements sur les genres de subdivision de recensement.

Genre de région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement (RMRGENRE) (disponible le 10 février 2027)

Voir le tableau « Genre de région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement (RMRGENRE), Recensement de 2026 » pour obtenir de plus amples renseignements sur les genres de région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement.

Spécifications des fichiers

Sans objet

Formats des logiciels

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* peuvent être téléchargés à partir du site Web de Statistique Canada dans les formats suivants :

- Shapefile
  Extension de fichier : .shp
- Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML]) 3.1.1
  Extension de fichier : .gml
- File Geodatabase
  Extension de fichier : .gdb
- GeoPackage
  Extension de fichier : .gpkg

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* sont aussi sous forme de services de cartographie sur le site Web de Statistique Canada dans les formats suivants :

- Service Esri® REST
- Service de cartographie Web (WMS)

Extension des fichiers et renseignements sur les caractères accentués

Les fichiers Shapefile, en langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML]), File Geodatabase et GeoPackage sont compressés (extension de fichier .zip).

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* contiennent des caractères accentués. Ils ont été mis à l'essai avec succès dans les applications de bureau ArcGIS® 10.8.2, ArcGIS® Pro 3.3 et FME Data Inspector version 2024.3®.

Métadonnées

L'ensemble de fichiers compressés téléchargeables (.zip) comprend un fichier de métadonnées (.xml) qui décrit et valide la structure et le contenu des *Fichiers des limites du Recensement de 2026*. Le fichier de métadonnées est conforme aux exigences du profil nord-américain harmonisé (HNAP) pour les ensembles de données du gouvernement du Canada.

Les mêmes éléments de métadonnées sont utilisés pour décrire les services Esri® REST et les services de cartographie Web (WMS).

Représentation géographique

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* sont disponibles sur le site Web de Statistique Canada, dans la représentation géographique suivante :

- Projection : conique conforme de Lambert
- Abscisse fictive : 6200000,000000
- Ordonnée fictive : 3000000,000000
- Méridien central : -91,866667
- Parallèle de référence 1 : 49,000000
- Parallèle de référence 2 : 77,000000
- Latitude d'origine : 63,390675
- Unité de mesure linéaire : mètre (1,000000)
- Système de référence : nord-américain de 1983 (NAD83)
- Méridien origine : Greenwich
- Unité de mesure angulaire : degré
- Sphéroïde : GRS 1980

Les utilisateurs des *Fichiers des limites du Recensement de 2026* peuvent transformer les fichiers en représentations qui satisfont le mieux leurs besoins tout en connaissant les effets que ces représentations ont sur les angles, les régions, les distances et les directions. Les utilisateurs ont l'option de choisir la meilleure projection de concert avec leurs objectifs cartographiques.

Règle d'attribution des noms de fichiers

Les noms des fichiers de données sont conformes aux règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales. La projection, le niveau géographique, la couverture géographique, le type de fichier, la date de référence géographique, le format du fichier et la langue sont intégrés dans le nom du fichier. La normalisation des noms des fichiers devrait faciliter le stockage des fichiers comprimés, lesquels auront tous l'extension .zip.

Chaque nom de fichier est constitué de 13 caractères. Toutes les lettres sont en minuscules afin d'assurer l'uniformité.

Premier caractère : projection du fichier

- l - projection conique conforme de Lambert

Trois caractères suivants : niveau géographique principal du fichier

- pr_ - province et territoire
- re_ - région économique
- rar - région agricole de recensement
- cef - circonscription électorale fédérale
- dr_ - division de recensement
- sru - subdivision de recensement unifiée
- sdr - subdivision de recensement
- ada - aire de diffusion agrégée
- ad_ - aire de diffusion
- id_ - îlot de diffusion
- rmr - région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement
- rmp - partie de région métropolitaine de recensement et partie d'agglomération de recensement
- sr_ - secteur de recensement
- cp_ - centre de population
- cpp - partie de centre de population
- ld_ - localité désignée

Trois caractères suivants : code géographique de couverture

- 000 - Canada

Caractère suivant : type de fichier

- a - fichier numérique des limites
- b - fichier des limites cartographiques détaillées
- c - fichier des limites cartographiques généralisées

Deux caractères suivants : date de référence géographique

La date de référence géographique est la date déterminée par Statistique Canada pour finaliser le cadre géographique pour lequel les données du recensement sont recueillies, totalisées et diffusées. Pour les produits du Recensement de 2026, la date de référence géographique est le 1er janvier 2026.

- 26 - la date de référence géographique est 2026

Caractère suivant : format du fichier

- a - Shapefile (.shp)
- f - Fichier Geodatabase (.gdb)
- g - Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML]) (.gml)
- p - GeoPackage (.gpkg)
- s - Services (Esri® REST et Service de cartographie Web [WMS])

Deux derniers caractères : langue

- _e - anglais
- _f - français

5 Qualité des données

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure la base de données spatiale convient à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment les données ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés pour le recensement.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, dont la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

Toutes les données contenues dans les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* ont été initialement extraites de l'IDS de Statistique Canada.

Voir la section Méthodologie générale pour obtenir de plus amples renseignements sur l'historique des *Fichiers des limites du Recensement de 2026*.

Précision de localisation

La précision de localisation indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

La BNDG n'est pas totalement conforme au Système de positionnement global (SPG). Cependant, tous les efforts ont été faits afin de s'assurer que les limites des régions géographiques maintenues dans la BNDG respectent les limites des entités administratives qu'elles représentent (p. ex. DR et SDR) ou sur lesquelles elles sont basées (p. ex. RMR et AR). La précision de localisation de ces limites dépend du matériel de référence utilisé par Statistique Canada pour définir l'emplacement des limites. De plus, vu l'importance accordée à la précision relative de localisation, la précision de localisation des autres données géographiques (p. ex. les données sur le réseau routier) stockées dans la BNDG est considérée lorsque les limites des régions géographiques sont définies.

Les points représentatifs des ID ont été générés à même l'IDS de Statistique Canada, à l'aide du logiciel ArcGIS® conjointement avec leurs limites géographiques respectives. On a utilisé les éléments hydrographiques les plus détaillés disponibles pour identifier les limites cartographiques et pour calculer les points représentatifs en format d'origine de Statistique Canada. Des efforts ont été déployés pour s'assurer que les points représentatifs ne se trouvent pas dans l'eau, dans la mesure du possible. Après le géo-traitement (p. ex. les opérations de projection, d'appariement, de transformation et de vérification), le « Fichier des limites cartographiques des l'îlots de diffusion 2026 » est converti en fichiers Shapefile (.shp), en langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]), File GeoDatabase (.gdb) ou GeoPackage (.gpkg). Ces manipulations pourraient avoir engendré un léger déplacement des traits du sol sous-jacent et des traits hydrographiques causant des points représentatifs à se trouver dans l'eau.

Précision des attributs

La précision des attributs indique la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (comme la population d'un CTRPOP, le nom de rue, le nom et le code de la SDR).

Comme il est souligné dans la section Méthodologie générale, les attributs (noms, genres et IDU) de l'ensemble des régions géographiques sont tirés de l'IDS de Statistique Canada. Les noms et genres des régions géographiques ont été mis à jour en utilisant du matériel de référence des autorités provinciales, territoriales et fédérales.

Les données des attributs associés aux polygones des *Fichiers des limites du Recensement de 2026* ont été vérifiées par rapport aux données contenues dans l'IDS et les représentent fidèlement.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fiabilité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Les *Fichiers des limites du Recensement de 2026* ont été vérifiées en fonction des données du BNDG et jugés comme étaient logiquement cohérents.

Dans chaque fichier des limites, toutes les régions géographiques ont été vérifiées afin de s'assurer qu'elles possèdent un IDU et un IDUGD valides pour le Recensement de 2026.

Uniformité avec d'autres produits

La position des limites des *Fichiers des limites du Recensement de 2026* ne correspond pas nécessairement à ce qu'on trouve dans les éditions antérieures des fichiers des limites et des fichiers du réseau routier en raison des mises à jour effectuées au moyen de sources de données provinciales et territoriales.

Des vérifications topologiques du *Fichier du réseau routier 2026* et des *Fichiers des limites du Recensement de 2026* ont été effectuées pour mesurer le degré d'intégration de ces produits. Les résultats ont indiqué que le degré d'intégration était à l'intérieur des paramètres de tolérance définis ci-dessous.

- Tolérance: 0.00001 mètre
- Résolution: 0.000005 mètre

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Il est important de souligner que dans les fichiers numériques des limites et les fichiers des limites cartographiques, une région géographique peut comprendre plus d'un polygone. Certaines régions géographiques ont deux parties ou plus dans les fichiers numériques des limites, particulièrement les SDR. Dans les fichiers des limites cartographiques, cette particularité est causée en supprimant les eaux côtières des fichiers numériques des limites, créant ainsi plusieurs polygones pour une région géographique. Dans les fichiers des limites cartographiques, cette situation affecte seulement les régions géographiques situées dans les zones côtières.

Annexe

Voir les *Fichiers des limites du Recensement de 2026*.

Voir le *Fichier du réseau routier du Recensement de 2026*.

Voir Tableau 1.1, « Régions géographiques par province et territoire, Recensement de 2026 » du Dictionnaire, Recensement de la population, 2026.

Voir *Liste intérimaire des changements aux limites municipales, statut et noms Du 2 janvier 2021 au 1er janvier 2026*.